

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 147

25 janvier 2010

SOMMAIRE

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. ...	7050	Friday Two S.à r.l.	7031
ACFI S.A.H.	7043	Friday Two S.à r.l.	7031
Alias Mustang International	7019	Geoplan II S.à r.l.	7048
Azufin S.A.	7031	Hein Marechalerie S.à r.l.	7042
Bluestone Residuals S.à r.l.	7026	H.M.Holding S.A.H.	7042
Bluestone Residuals S.à r.l.	7027	Horse-Stud S.A.H.	7055
Bluestone Residuals S.à r.l.	7027	Icon Development S.A.	7035
B.M.T. S.A.H.	7053	Immobilière Mustang Hotels	7024
Bolder S.A., SPF	7010	ING Industrial Real Estate Germany II S. à	
Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.		r.l.	7040
.....	7054	Investac Luxembourg S.A.	7027
Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l.		Investisseurs Réunis S.A.	7043
.....	7053	Komas Investment Holding S.A.	7053
Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l.		Manling	7026
.....	7054	Manoir Kasselslay Sàrl	7048
Brandenburg Archie 24 Acquico 2 S.à r.l.		Mic Cargo S.à r.l.	7044
.....	7055	NFO (Luxembourg) S.à r.l.	7036
Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l.		NGR Consulting S. à r.l.	7024
.....	7054	PBW II Real Estate S.A.	7019
CardTel Technologies Investments S.à r.l.		Pfizer Europe Holdings Sàrl	7044
.....	7029	Pletor Holding S.A.	7035
Certasig Holdings S.A.	7055	San Cristina Immobiliare S.A.	7048
Claude KONRATH PROMOTIONS S.à r.l.		Sinf S.A.H.	7050
.....	7048	Slap Holding S.A.	7053
Confectionery Investment Company	7039	St Yvette S.à r.l.	7029
Cortolezzis Constructions S.à r.l.	7050	Tempor S.A.	7044
Eicher Frères s.à r.l.	7050	Transmideast S.A.	7056
Eikon Invest VI Holding S.A.	7026	Tullamore S.à r.l.	7055
Electricité Samir & Jorge S.à r.l.	7016	UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A. ...	7018
Eworks Europe S.A.	7056	Vincent Vega S.A.	7054
Fintextint S.A.H.	7043	Vizzion Invest S.A.	7056
Fintralux S.A.	7044	Z Alpha S.A.	7026
Friday One S.à r.l.	7035		
Friday One S.à r.l.	7040		

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.143.

—
STATUTES

In the year two thousand nine,

on the fifteenth day of the month of December.

Before Us Maitre Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

"Panev S.A.", a corporation existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 41.036),

here represented by:

Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 14 December 2009,

which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing proxy holder, acting in her here above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) in the form of a family estate management company ("SPF") which the prenamed party declares to organise as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a public limited company ("société anonyme") in the form of a family estate management company and under the name of "BOLDER S.A., SPF".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) per share.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

General meeting

Art. 10. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 11. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the second Wednesday of the month of April of each year at 2.00 p.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Art. 13. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Business year - Distribution of profits

Art. 14. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 16. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007).

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

All the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the company "Panev S.A.", prenamed,

All these shares have been entirely paid up in cash by the same subscriber, so that the company has now at its disposal the aggregate amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at thousand two hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following persons have been appointed as directors of the company:

(i) Mr Peter van Opstal, director, born on 12 February 1969 in Zwijndrecht, The Netherlands, residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert;

(ii) Mr Gilles JACQUET, employee, born on 7 February 1964 in Saint-Mard (Belgium), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

(iii) Mr Gerard VAN HUNEN, employee, born on 15 September 1967 in 's-Gravenhage (The Netherlands), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugene Ruppert.

3. The following company is appointed statutory auditor:

the company "Co-Ventures S.A.", a corporation organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 48 838).

4. The term of office of the directors and statutory auditor shall end at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2014.

5. The address of the Company is set at 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,
le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

"Panev S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 41.036)
ici représentée par:

Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,
en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme en la forme d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme de gestion de patrimoine familiale sous la dénomination de "BOLDER S.A., SPF".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) par action.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 16. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Toutes les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par la société "Pavev S.A.", prédésignée.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par le même souscripteur par versement en numéraire, de sorte que la somme totale de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:

(i) Monsieur Peter van Opstal, directeur, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht, Pays-Bas, demeurant professionnellement au L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert;

(ii) Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard (Belgique), avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;

(iii) Monsieur Gérard VAN HUNEN, employé privé, né le 15 septembre 1967 à 's-Gravenhage (Pays-Bas), avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

"Co-Ventures S.A.", une société anonyme, régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.838)

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale annuelle amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2014.

5. L'adresse de la Société est établie au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la partie comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15739. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010005069/317.

(090199262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Electricité Samir & Jorge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.

R.C.S. Luxembourg B 150.134.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

- Monsieur Berhan SABOTIC, indépendant, né le 20.11.1971 à Berane (Yougoslavie), demeurant à L-2146 Luxembourg, 73, rue de Merl,

- Monsieur Samir MUCEVIC, électricien, né le 23.01.1977 à Bijelo Polje (Monténégro), demeurant à L-4971 Oberkorn, 48, rue de la Gare,

- Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS, électricien, né le 27.12.1975 à Casteloes de Cepeda - Paredes (Portugal), demeurant à L-3573 Dudelange, 3, rue Théodore Thiel,

Tous trois ici représentés sur base d'une procuration donnée à Monsieur Paul Diederich, administrateur, demeurant à Steinfort et annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "ELECTRICITE SAMIR & JORGE S.à.r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

Art. 3. La société a pour objet la pose de toutes installations électriques et le commerce en gros et en détail de tous appareils et matériels électriques, ainsi que tous travaux de dépannage, d'entretien et de remise en état y relatifs. La société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) Euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq (125,-) Euros chacune.

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Lorsque la société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. Les cessions des parts doivent être constatées par acte notarié ou sous seing privé. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Us peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société.

Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

La réunion de toutes les parts entre les mains d'une seule personne n'entraînera pas la dissolution de la société.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de trois quarts du capital social.

Art. 15. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription des parts

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Monsieur Berhan SABOTIC, précité	52 parts sociales
Monsieur Samir MUCEVIC, précité	24 parts sociales
Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS, précité	24 parts sociales
Total	<u>100 parts sociales</u>

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille cinq cents (1.500,-) Euros.

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants administratifs pour une durée indéterminée:

- Monsieur Samir MUCEVIC, né le 23.01.1977 à Bijelo Polje (Monténégro), demeurant à L-4971 Oberkorn, 48, rue de la Gare,

- Monsieur Jorge Fernando FERREIRA DE BARROS, né le 27.12.1975 à Casteloes de Cepeda - Paredes (Portugal), demeurant à L-3573 Dudelange, 3, rue Théodore Thiel.

2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:

Monsieur Berhan SABOTIC, indépendant, né le 20.11.1971 à Berane (Yougoslavie), demeurant à L-2146 Luxembourg, 73, rue de Merl.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un des deux gérants administratifs.

3. Le siège social de la société est fixé à L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 16 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15497. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 décembre 2009.

G. d'HUART.

Référence de publication: 2010005066/106.

(090199159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.206.

Im Jahre zweitausendneun, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außerordentliche Gesellschafterversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "UBS FUND HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch Notar Reginald NEUMAN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 3. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 111 vom 15. März 1995

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 50.206

Die Versammlung wurde eröffnet um 16.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Martin RAUSCH, Associate Director, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte Herrn Max MAYER, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg zum Sekretär.

Die Versammlung wählte zur Stimmzählerin Herrn Peter SASSE, Legal Advisor, berufsansässig in Luxemburg.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die Tagesordnung der Versammlung lautet:

I. Den Liquidationsprozess der UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A. zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.

II. UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. als Liquidator zu bestellen und diese mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers zu beauftragen einen Liquidationsbericht zu erstellen.

III. Verschiedenes

II) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

III) Aus der Präsenzliste ergibt sich, daß das gesamte Gesellschaftskapital bei gegenwärtiger aussergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten ist.

IV) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die Aktiengesellschaft UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, (RCS-Luxemburg Nr. B.58.535), zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wie abgeändert vorgesehen sind.

Der Liquidator kann in Ausübung seines Mandats alle in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben ohne dass eine spezielle Vollmacht der Aktionäre diesbezüglich vorliegt oder bedingt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und für eine von ihm bestimmt Dauer, einen oder mehrere Vollmachtnehmer beauftragen, mit den von ihm ermessenen Vollmacht für die Ausführung einzelner Geschäfte.

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 16.45 Uhr vertagt.

Kostenabschätzung.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 750,- EUR

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. MAYER, M. RAUSCH, P. SASSE, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54461. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2009.

Référence de publication: 2010005575/63.

(090200465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Alias Mustang International, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 95.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010005182/12.

(090198932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 339.700.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand nine, on the fourth day of December, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.138 (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the board of directors of the Company dated November 11, 2009.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state her declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 10 September 2009 before the notary prenamed and published in the Mémorial C, number 1947, on 6 October 2009 (page 93453).

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 237,910,000 (two hundred thirty-seven million nine hundred ten thousand Euro), divided into 118,755,000 (one hundred eighteen million seven hundred fifty-five thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorized capital of a maximum amount of EUR 113,498,334 (one hundred thirteen million four hundred ninety-eight thousand three hundred thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorized, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated November 11, 2009, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company by reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights, pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

5) The share capital of the Company has been increased, within the framework of the authorized share capital set out under Article 6, by a total amount of EUR 101,790,000 (one hundred one million seven hundred ninety thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 237,910,000 (two hundred thirty-seven million nine hundred ten thousand Euro) to EUR 339,700,000 (three hundred thirty-nine million seven hundred thousand Euro) by creating and issuing 50,895,000 (fifty million eight hundred ninety-five thousand) new Class A Shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, as follows:

3,375,000 (three million three hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Natixis Global Asset Management (formerly Ixis Asset Management), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21, Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris, France (the "Subscriber 1");

7,425,000 (seven million four hundred twenty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CNP Assurances, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4, Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (the "Subscriber 2");

2,025,000 (two million twenty-five thousand) New Class A Shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by MERP CARAC, a company established under the laws of France, having its registered office at 2, rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine, France (the "Subscriber 3");

5,400,000 (five million four hundred thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Industriens Pensionsforsikring a/s, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhagen (the "Subscriber 4");

3,375,000 (three million three hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Cardif Assurance Vie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 1, Boulevard Hausmann - 75009 Paris, France (the "Subscriber 5");

2,700,000 (two million seven hundred thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (the "Subscriber 6");

675,000 (six hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (formerly SACCEF), a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 128, rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (the "Subscriber 7");

405,000 (four hundred five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 8");

675,000 (six hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Life Assurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 9");

1,620,000 (one million six hundred twenty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola General Mutual Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 10");

2,700,000 (two million seven hundred thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Pension Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 11");

1,350,000 (one million three hundred fifty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance, a company established under French laws, having its registered office at 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (the "Subscriber 12");

1,350,000 (one million three hundred fifty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Mutavie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 9, rue des Iris, F - 79000 Bessines, France (the "Subscriber 13"); and

17,820,000 (seventeen million eight hundred twenty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II Real Estate Feeder S.A. (formerly PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.), a private company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée

Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Subscriber 14", together with the Subscribers 1 to 13, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash on 30 November 2009 so that the Company has at its free and entire disposal on 30 November 2009 the amount of EUR 101,790,000 (one hundred one million seven hundred ninety thousand Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 30 November 2009, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 339,700,000 (three hundred thirty-nine million seven hundred thousand Euro), divided into 169,650,000 (one hundred sixty-nine million six hundred fifty thousand) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 5. The subscribed capital is set at EUR 339,700,000 (three hundred thirty-nine million seven hundred thousand Euro), divided into 169,650,000 (one hundred sixty-nine million six hundred fifty thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100 %)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorized capital clause, the amount of the authorized share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 11,708,334 (eleven million seven hundred eight thousand three hundred thirty-four Euro) so that Article 6.1 of the Articles is amended accordingly and now reads as follows:

" 6.1. The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 11,708,334 (eleven million seven hundred eight thousand three hundred thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at seven thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le quatre décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Flora Gibert, juriste, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du conseil d'administration de la Société en date du 11 novembre 2009.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 10 septembre 2009 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C, numéro 1947, du 6 octobre 2009 (page 93453).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 237.910.000 EUR (deux cent trente-sept millions neuf cent dix mille euros) représenté par 118.755.000 (cent dix-huit millions sept cent cinquante-cinq mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (à 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 113.498.334 EUR (cent treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent trente-quatre euros) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixées par l'article 6, à augmenter le capital social de temps à autre, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 11 novembre 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société en réservant aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription, conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

5) Le capital social a été augmenté, dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société, d'un montant total de 101.790.000 EUR (cent un millions sept cent quatre-vingt dix mille euros) afin de l'élever de son montant actuel de 237.910.000 EUR (deux cent trente-sept millions neuf cent dix mille euros) à 339.700.000 EUR (trois cent trente-neuf millions sept cent mille euros) en créant et émettant 50.895.000 (cinquante millions huit cent quatre-vingt quinze mille) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit:

3.375.000 (trois million trois cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Natixis Global Asset Management (anciennement Ixis Asset Management), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 21, Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris, France (le "Souscripteur 1");

7.425.000 (sept millions quatre cent vingt-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par CNP Assurances, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 4, Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (le "Souscripteur 2");

2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par MERP CARAC, une société, établie selon le droit français, ayant son siège social au 2, rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine, France (le "Souscripteur 3");

5.400.000 (cinq millions quatre cent mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Industriens Pensionsforsikring a/s, une société établie selon le droit danois, ayant son siège social à Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhague (le "Souscripteur 4");

3.375.000 (trois million trois cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Cardif Assurance Vie, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 1, Boulevard Hausmann - 75009 Paris, France (le "Souscripteur 5");

2.700.000 (deux millions sept cent mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (le "Souscripteur 6");

675.000 (six cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Compagnie Européenne de Garanties et Cautions (anciennement SACCEF), une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 128, rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (le "Souscripteur 7");

405.000 (quatre cent cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 8");

675.000 (six cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Life Assurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 9");

1.620.000 (un million six cent vingt mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola General Mutual Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 10");

2.700.000 (deux millions sept cent mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Pension Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 11");

1.350.000 (un million trois cent cinquante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (le "Souscripteur 12");

1.350.000 (un million trois cent cinquante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Mutavie, une société à responsabilité limitée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 9, rue des Iris, F - 79000 Bessines, France (le "Souscripteur 13"); et

17.820.000 (dix-sept millions huit cent vingt mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II Real Estate Feeder S.A. (anciennement PBW II Real Estate Feeder Fund S.A.), une société anonyme, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le "Souscripteur 14", ensemble avec les Souscripteurs 1 à 13, les "Souscripteurs").

Ces Souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire le 30 novembre 2009 de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement au 30 novembre 2009 du montant de 101.790.000 EUR (cent un millions sept cent quatre-vingt dix mille euros) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

6) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 30 novembre 2009, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 339.700.000 EUR (trois cent trente-neuf millions sept cent mille euros), divisé en 169.650.000 (cent soixante-neuf millions six cent cinquante mille) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune.

Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 339.700.000 EUR (trois cent trente-neuf millions sept cent mille euros), représenté par 169.650.000 (cent soixante-neuf millions six cent cinquante mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, intégralement libérées (à 100%)."

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus intervenue dans le cadre de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 11.708.334 EUR (onze millions sept cent huit mille trois cent trente-quatre euros) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

" 6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 11.708.334 EUR (onze millions sept cent huit mille trois cent trente-quatre euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à sept mille Euros.

Le présent acte a été dressé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne co-signe avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 09 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53116. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010005710/258.

(090199693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Immobilière Mustang Hotels, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 99.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2010005183/12.

(090198931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

NGR Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 102.357.

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept décembre.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Abdelaziz YAZI, informaticien, né à Alger (Algérie), le 06 janvier 1958, demeurant à L-4698 Lasauvage, 72, rue Principale;

2.- La société AMBRINVEST S.A., avec siège social à L-222 7 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B128.751, ici représentée par Monsieur Nordine GARROUCHE, consultant, demeurant à F-54860 Haucourt-Moulaine (France), 7A, rue du Rhin, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie A et la société COSAFIN S.A., représentée par son représentant permanent Monsieur Jacques BORDET, administrateur de société avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, agissant en sa qualité d'administrateur de catégorie B.

3.- Monsieur Vincent JOUBERT, consultant, né à Deauville (France), le 19 septembre 1978, demeurant à L-2146 Luxembourg, 77, rue de Merl, ici représenté par Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

4.- Monsieur Christophe GROSNIKKEL, consultant, né à Villerupt (France), le 09 septembre 1976, demeurant à F-54190 Villerupt, 29, rue Forge Basse,

5.- Monsieur Olivier GRANBOULAN, directeur commercial, né à Langeais (France), le 25 août 1955, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, ici représenté par Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte;

6.- Monsieur Julien PALISSOT, consultant, né à Nancy (France), le 27 février 1978, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 5, Impasse des Mélèzes, ici représenté par Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée au présent acte.

Lesquels comparants déclarent être, suite à un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 09 avril 2008, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1306 du 28 mai 2008, les seuls associés de la société à responsabilité limitée NGR Consulting S.à r.l., avec siège social à L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 102.357,

constituée sous la dénomination de A & L INFORMATIQUE S. à r.l. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1065 du 22 octobre 2004,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant,

- en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 885 du 13 septembre 2005,

- en date du 1^{er} août 2005, publié au Mémorial C numéro 54 du 10 janvier 2006,

- en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2399 du 23 décembre 2006 et

- en date du 14 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 245 du 30 janvier 2008,

dont le capital social de SOIXANTE-QUATORZE MILLE EUROS (€ 74.000,-), représenté par DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE (2.960) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune, est réparti comme suit:

1.- Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, DEUX CENT VINGT-TROIS PARTS SOCIALES 223

2.- La société AMBRINVEST S.A., prénommée, DEUX MILLE QUARANTE-TROIS PARTS SOCIALES 2.043

3.- Monsieur Vincent JOUBERT, prénommé, DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE PARTS SOCIALES . . .	293
4.- Monsieur Christophe GROSNIKKEL, prénommé, DEUX CENT VINGT-TROIS PARTS SOCIALES	223
5.- Monsieur Olivier GRANBOULAN, prénommé, CENT QUARANTE-HUIT PARTS SOCIALES	148
6.- Monsieur Julien PALISSOT, prénommé, TRENTE PARTS SOCIALES	30
TOTAL: DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE PARTS SOCIALES	2.960

Lesquels comparants prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Monsieur Christophe GROSNIKKEL, prénommé, déclare céder DEUX CENT VINGT-TROIS (223) parts sociales comme suit:

- 30 parts sociales à Madame Nathalie CREMER, Senior Manager, née à Bastogne, le 12 janvier 1965, demeurant à L-8506 Redange sur Attert, 4, Schleisschen, ici présente, ce acceptant, au prix de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-).

- 134 parts sociales à Monsieur Jean-Michel MARQ, directeur, né à Hautes-Rivières (France), le 26 juin 1951, demeurant à L-8031 Strassen, 5, rue du Parc, ici présent, ce acceptant, au prix de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (€ 75.000,-).

- 29 parts sociales à Monsieur Julien PALISSOT, prénommé, ici représenté par Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, agissant en vertu de la prédite procuration annexée, ce acceptant, au prix de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-).

- 30 parts sociales à la société KAIZEN INVEST SARL, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 16, rue Nassau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141.669, ici représentée par Monsieur Sebastien WINGERTER, ingénieur informaticien, demeurant à F-57070 Metz, 24, rue Saint Vincent de Paul, agissant en sa qualité de gérant, ce acceptant, au prix de CINQ MILLE EUROS (€ 5.000,-).

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, ici présent, la société AMBRINVEST S.A., Monsieur Vincent JOUBERT et

Monsieur Olivier GRANBOULAN, représentés comme dit ci-avant, déclarent marquer leur accord avec ces cessions à des non associés.

Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à ces cessions de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Abdelaziz YAZI, prénommé, DEUX CENT VINGT-TROIS PARTS SOCIALES	223
2.- La société AMBRINVEST S.A., prénommée, DEUX MILLE QUARANTE-TROIS PARTS SOCIALES	2.043
3.- Monsieur Vincent JOUBERT, prénommé, DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE PARTS SOCIALES . . .	293
4.- Monsieur Olivier GRANBOULAN, prénommé, CENT QUARANTE-HUIT PARTS SOCIALES	148
5.- Monsieur Julien PALISSOT, prénommé, CINQUANTE-NEUF PARTS SOCIALES	59
6.- Madame Nathalie CREMER, prénommée, TRENTE PARTS SOCIALES	30
7.- Monsieur Jean-Michel MARQ, prénommé, CENT TRENTE-QUATRE PARTS SOCIALES	134
8.- La société KAIZEN INVEST SARL, prénommée, TRENTE PARTS SOCIALES	30
TOTAL: DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE PARTS SOCIALES	2.960

Ensuite les associés se considérant comme réunis en assemblée générale extraordinaire prient le notaire instrumentant de documenter la résolution suivante:

Le paragraphe suivant est rajouté à l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social de la société précédant les alinéas existants:

La société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises luxembourgeois ou étrangers ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: YazI, Garrouche, Bordet, Grosnickel, Cremer, Marq, Wingerter, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010005726/96.

(090199538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Manling, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.553.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120236.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2010005185/15.

(090198935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Eikon Invest VI Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 92.738.

—
Rectificatif de la mention déposée le 24/08/2009 sous la référence L090133308.04 publiée le 16/09/2009 au Mémorial C n° 1792 sous la référence 2009110897/12

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été rectifiés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EIKON INVEST VI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010005197/15.

(090198950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Bluestone Residuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 105.303.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Représenté par: Mr. Kemal Akyel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010005198/14.

(090198962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.935.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005284/10.

(090199196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Bluestone Residuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.303.

Les comptes annuels au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Représentée par: Mr. Kemal Akyel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010005200/14.

(090198959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Bluestone Residuals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 105.303.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

EUROLEX MANAGEMENT S.A.

Représentée par: Mr. Kemal Akyel

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010005201/14.

(090198958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Investac Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 123.168.

L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INVESTAC LUXEMBOURG S.A." (2007 2200 048) ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 290 du 02 mars 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123168

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marcel ERNZER, économiste, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange. Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon LOGELIN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Philippe GUILLAUME, employé privé, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté demeureront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Annulation de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (EUR 769.000.-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000.-) par création de DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT (2.480) actions nouvelles.

3.- Renonciation par un des actionnaires actuels à son droit préférentiel de souscription.

4.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler la valeur nominale des actions de sorte que toutes les actions seront sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence d'un montant de SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (EUR 769.000.-) en vue de porter le capital de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) à HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000.-) par la création et l'émission de DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT (2.480) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que un des actionnaires actuels a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT (2.480) actions nouvelles, la société anonyme FAS S.A., avec siège social à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 15 décembre 1987, publié au Mémorial C Nr.79 de 1988, page 3725, RCS 27.241;

ici dûment représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Marcel ERNZER, économiste, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange, nommé à sa fonction suivant assemblée générale ordinaire datée du 14 mai 2009, publiée au Mémorial C Nr.1960 du 08 octobre 2009.

Est ensuite intervenue aux présentes:

La société anonyme FAS S.A, représentée par Monsieur Marcel ERNZER, préqualifié, lequel souscripteur, a déclaré souscrire à DEUX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT (2.480) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, soit la somme de SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (EUR 769.000.-) et les libérer intégralement par versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire sur le vu d'un certificat bancaire, de sorte que la somme totale de SEPT CENT SOIXANTE NEUF MILLE EUROS (EUR 769.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à HUIT CENT MILLE EUROS (EUR 800.000.-) divisé en DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT (2.580) actions sans valeur nominale".

Les autres alinéas de l'article 5 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont évalués approximativement à la somme de MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (EUR 1.840.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg au siège de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: Ernzer, Logelin, Guillaume, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 22 décembre 2009. Relation: CLE/2009/1255. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 23 décembre 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010005587/80.

(090200359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

CardTel Technologies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 112.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Pour CardTel Technologies Investments S.à r.l.

Représentée par ProServices Management S.à r.l.

Gérant de catégorie "B"

Représentée par M. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2010005202/16.

(090198957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

St Yvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.057.735,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 40.962.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Olga Plank, private employee having her professional address at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1885 Luxembourg as proxyholder on behalf of:

HEIDELBERG CEMENT HOLDING S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 131.709 pursuant to a proxy dated 26 November 2009, which shall be registered together with the present deed (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of St Yvette S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated on 24 July 1992 by deed of Maître Alphonse Lentz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 539 of 23 November 1992. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary, on 16 July 2009, published in the Mémorial C, number 1653 of 27 August 2009.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all the twenty-two thousand five hundred and five (22,505) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are the following:

1. Change of the Company's financial year-end to the thirty first of December of each year, the financial year having started on the thirtieth of March 2009 closing on the thirty first of December 2009.

2. Amendment of the article 10 of the Company's articles of association pursuant to the above change of financial year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the same year."

3. Miscellaneous.

3. Thereafter the following resolution was passed.

Resolution

It is resolved to change the Company's financial year-end to the thirty first of December of each year, the financial year having started on the thirtieth of March 2009 closing on the thirty-first of December 2009.

As a consequence article 10 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 10.** The Company's financial year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the same year."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-sept novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Olga Plank, employée privée, demeurant professionnellement à 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, mandataire pour le compte de:

HEIDELBERG CEMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et Immatriculée sous le numéro B 131.709, en vertu d'une procuration datée du 26 novembre 2009, qui doit être enregistrée ensemble avec le présent acte, ("Associé unique"), étant l'associé unique de St Yvette S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, constituée le 24 juillet 1992 par acte de Maître Alphonse Lentz, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 539 du 23 novembre 1992. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire du 16 juillet 2009, publié au Mémorial 1653 du 27 août 2009.

Le comparant déclare et prie le notaire de statuer que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des vingt-deux mille cinq cent cinq (22.505) parts sociales de la Société, de sorte que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels une résolution est prise sont les suivants:

1. Modifier la fin de l'année sociale au trente et un décembre de chaque année, l'année sociale ayant commencé le trente mars 2009 et se termine le trente et un décembre 2009.

2. Modification de l'article 10 des statuts suite au changement de l'année sociale pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année..."

3. Divers.

3. Suite à quoi, la résolution suivante a été prise.

Résolution

Il est décidé de modifier la fin de l'année sociale au trente et un décembre de chaque année, l'année sociale ayant commencé le trente mars 2009 et se termine le trente et un décembre 2009.

En conséquence l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 10.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année..."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société, sont à évaluer à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après lecture de ce procès-verbal, la partie comparante a signé le présent acte conjointement avec le notaire.

Signé: O. Plank et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51712. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

M. SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005716/92.

(090199904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Friday Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Friday Two S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010005203/14.

(090198956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Friday Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Friday Two S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010005204/14.

(090198954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Azufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.229.

L'an deux mille neuf, le trente novembre

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "AZUFIN S.A.", ayant son siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 77 229.

Ladite société a été constituée en date du 1^{er} août 2000 par acte du notaire instrumentant, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 23 du 13 janvier 2001.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 29 septembre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 310 du 26 avril 2001.

La séance est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Giovanni Vittore, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Rémy Meneguz, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et l'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Anne Marie Primiceri, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils possèdent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations signées par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II. il ressort de la liste de présence que les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. l'intégralité du capital social étant présent ou représenté, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant valablement convoqués et ayant eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Anticipation au 30 novembre 2009 de la date de clôture de l'exercice en cours et modification de l'année sociale pour la faire débiter le 1^{er} décembre d'une année et s'achever le 30 novembre de l'année suivante.

2. Approbation des comptes de l'exercice clôturé au 30 novembre 2009:

a) présentation et adoption du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire;

b) approbation du bilan, du compte de profits et pertes ainsi que de l'annexe au 30 novembre 2009 et affectation du résultat;

3. Suppression de la désignation de la valeur nominale des 1.000 actions existantes;

4. Augmentation du capital social à concurrence de € 691.856,31 pour le porter de son montant actuel de € 1.000.000,- à € 1.691.856,31, sans émission et création d'actions nouvelles, à libérer intégralement par versement en espèces; souscription et libération.

5. Réduction successive du capital social à concurrence de € 1.571.856,31 pour le ramener de son montant de € 1.691.856,31 à € 120.000,- par apurement à due concurrence des pertes reportées, le nombre d'actions, sans désignation de valeur nominale, restant inchangé;

6. Annulation des 1.000 (mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale et remplacement par 120.000 (cent vingt mille) actions ayant une valeur nominale de € 1,00 (un) chacune.

7. Transfert du siège social statutaire, du principal établissement, du siège de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne;

8. Modification de la dénomination sociale de la société de "AZUFIN S.A." en "AZUFIN Società per Azioni" et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne;

9. Démission des administrateurs et du commissaire en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat;

10. Nomination d'un ou plusieurs administrateurs;

11. Nomination du Collège des Commissaires (Collegio Sindacale) en conformité avec la législation italienne.

12. Délégation de pouvoir à conférer pour, au nom de la société, entreprendre toute procédure nécessaire auprès de toutes autorités compétentes, aussi bien en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg, et notamment exécuter et fournir tout document utile et nécessaire, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

13. Soumission des décisions proposées à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance compétente.

V. que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires.

Monsieur le Président expose que la société entend transférer son siège social statutaire, son principal établissement, son siège de direction effective et son administration centrale en Italie et plus précisément à I-00187 Roma, via Barberini n. 28, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise, et par conséquent adopter la nationalité italienne, ceci après avoir anticipé la date de clôture de l'exercice en cours afin de faire coïncider la date de l'arrêté des comptes avec le transfert du siège social.

De plus il s'avère nécessaire d'adapter les statuts à la législation du pays du nouveau siège social.

L'assemblée générale, après s'être reconnue régulièrement constituée, avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, constaté que la société n'a pas émis d'emprunts obligataires et examiné les différents points de l'ordre du jour, a pris, après délibérations, et par vote unanime et séparé pour chacune d'entre elles, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de clôturer anticipativement au 30 novembre 2009 l'exercice social en cours et de modifier l'année sociale de la société pour la faire débiter le 1^{er} décembre d'une année et s'achever le 30 novembre de l'année suivante.

Deuxième résolution

Après lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire, l'assemblée générale approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe au 30 novembre 2009. L'assemblée, sur proposition du Conseil d'Administration, décide le report à nouveau du bénéfice de l'exercice s'élevant à €

2.521,72. Compte tenu des pertes reportées des exercices précédents d'un montant de € 1.574.378,03, le report à nouveau total est ainsi réduit à € 1.571.856,31.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des 1.000 (mille) actions existantes de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de € 691.856,31 (six cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante-six Euros et trente et un cent) pour le porter de son montant actuel de € 1.000.000,- (un million de Euros) à € 1.691.856,31 (un million six cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante-six Euros et trente et un cent), sans création ni émission d'actions nouvelles, à libérer entièrement par versements en espèces.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital les actionnaires actuels proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes les actionnaires actuels, ici représentés, l'un par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, l'autre par Monsieur Rémy Meneguz, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant; lesquels, par leur représentant susnommé, ont déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social, proportionnellement à leur participation dans celui-ci, et la libérer intégralement par des versements en espèces de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de € 691.856,31 (six cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante-six Euros et trente et un cent) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence de € 1.571.856,31 (un million cinq cent soixante-onze mille huit cent cinquante-six Euros et trente et un cent) pour le ramener de son montant de € 1.691.856,31 (un million six cent quatre-vingt-onze mille huit cent cinquante-six Euros et trente et un cent) à € 120.000,- (cent vingt mille Euros) par apurement à due concurrence des pertes reportées, le nombre d'actions, sans désignation de valeur nominale, restant inchangé.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les 1.000 (mille) actions existantes sans désignation de valeur nominale et de les remplacer par 120.000 (cent vingt mille) actions d'une valeur nominale de € 1,00 (un euro) chacune.

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de transférer, à compter de 1^{er} décembre 2009, le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale, sans modification de la personnalité juridique, de la société de Luxembourg en Italie, et plus précisément à Rome, la société, adoptant ainsi la nationalité italienne, étant à compter de ce même jour régie par la législation italienne.

Aux fins de l'indication à effectuer dans la demande d'inscription de la société au Registro delle Imprese, aux sens de l'article 11ter des dispositions d'application du Code Civil Italien, l'adresse du siège social dans la Commune de Rome est fixée à Via Barberini, n. 28.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'ayant été émis, aucun accord des obligataires n'est requis. Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise.

Elle constate également que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal et ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 n° 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Neuvième résolution

L'assemblée générale décide, avec effet au 1^{er} décembre 2009, de modifier la dénomination sociale de la société de "AZUFIN S.A." en "AZUFIN Società per Azioni" et de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne.

Une copie des statuts en langue italienne, composés de 21 articles, conformes à la législation italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, est annexée, pour en former partie intégrante et substantielle, au présent acte.

Toutes les autres formalités imposées par la législation italienne seront à accomplir en Italie.

Dixième résolution

L'assemblée générale prend acte de, et accepte, la démission, avec effet à ce jour, des administrateurs et du commissaire en fonction, qu'elle remercie pour l'activité déployée dans l'intérêt de la société, et, par vote spécial, leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Onzième résolution

L'assemblée générale nomme, avec effet au 1^{er} décembre 2009, pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'approbation du bilan de l'exercice clos au 30 novembre 2012, en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce en conformité avec la législation italienne, un administrateur unique de la société en la personne de Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri, citoyen italien, né le 19 avril 1940 à Rome (Italie) et demeurant professionnellement à I-00187 (Italie), via Barberini, n. 28, code fiscal LVR NCG 40D19 K501L, auquel sont conférés tous les pouvoirs prévus par les statuts.

Douzième résolution

L'assemblée générale nomme, avec effet au 1^{er} décembre 2009, en conformité avec la législation italienne, un Collège des Commissaires (Collegio Sindacale) composé de 3 (trois) membres effectifs et de 2 (deux) membres suppléants pour un terme de trois ans, soit jusqu'à l'approbation du bilan de l'exercice clos au 30 novembre 2012.

Sont nommés membres effectifs:

- Monsieur Federico Malorni, citoyen italien, né le 8 mai 1957 à Rome (Italie), demeurant à Rome (Italie), via Claudio Monteverdi n. 16, code fiscal MLR FRC 57E08 H501O, inscrit au Registro dei Revisori Contabili, D.M. 12/04/1995 G.U. n. 31/bis 21/04/1995;
- Monsieur Giuseppe Natola, citoyen italien, né le 2 mai 1964 à Fasano (BR) (Italie), demeurant à Rome (Italie), via Claudio Monteverdi n. 16, code fiscal NTL GPP 64E02 D508F, inscrit au Registro dei Revisori Contabili, G.U. 19/12/1995 n. 97/bis;
- Madame Carla Maria Melpignano, citoyenne italienne, née le 15 octobre 1963 à Rome (Italie), demeurant à Rome (Italie), via Claudio Monteverdi n. 16, code fiscal MLP CLM 63R55 H501K, inscrite au Registro dei Revisori Contabili, D.M. 12/04/1995 G.U. n. 31/bis 21/04/1995;

Sont nommés membres suppléants:

- Monsieur Vincenzo Sportelli, citoyen italien, né le 11 mars 1961 à Trieste (Italie), demeurant à Rome (Italie), via Claudio Monteverdi n. 16, code fiscal SPR VCN 61C11 L424X, inscrit au Registro dei Revisori Contabili, D.M. 12/04/1995 G.U. n. 31/bis 21/04/1995;
- Madame Maria Assunta Coluccia, citoyenne italienne, née le 27 janvier 1966 à Rome (Italie), demeurant à Rome (Italie), via Claudio Monteverdi n. 16, code fiscal CLC MSS 66A67 H501Y, inscrite au Registro dei Revisori Contabili, G.U. 17/12/1999 n. 100.

L'Assemblée donne acte que la rétribution annuelle des membres du Collège des Commissaires est déterminée pour l'entière période de durée de leur fonction selon le tarif professionnel des Dottori Commercialisti en vigueur.

Treizième résolution

L'Assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à l'administrateur unique, Monsieur Enrico Giuseppe Olivieri pour, au nom de la société, entreprendre toute procédure nécessaire auprès de toutes autorités compétentes, aussi bien en Italie qu'au Grand-Duché de Luxembourg, et notamment exécuter et fournir tout document utile et nécessaire, afin d'assurer la continuation de la société en tant que société de droit italien et la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition du présent acte à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription en Italie.

Quatorzième résolution

L'Assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la Société par le Ministère des Finances italien ou toute autre instance qu'il appartiendra.

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire est évalué sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A-M. PRIMICERI, R. MENEGUZ, G. VITTORE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51687. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010005787/188.

(090199688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Friday One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Friday One S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010005205/14.

(090198953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Pletor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 52.731.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour PLETOR HOLDING S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005207/12.

(090198983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Icon Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.441.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la C.E. e.r., avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Nicolas SCHAEFFER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L - 2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2015.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2010006093/26.

(090200570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

NFO (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.833.775,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.757.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.436 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2. WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.527 (Lux IH 2001),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The party referred to under item 2. above intervenes to the present deed in order to subscribe new shares to be issued by the Company.

The powers of attorney from the appearing parties referred to under items 1. and 2. above, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on their behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for registration purposes.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the 80,026 shares of EUR 25 each in the share capital amounting to EUR 2,000,650 of NFO (Luxembourg), S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 94.757 (the Company), incorporated on 8 July 2003 pursuant to a deed of Maître Georges d'Huart, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°882 of 28 August 2003;

II. that the Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 833,125 in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 2,833,775, by way of the issuance of 33,325 new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, together with share premium.

3. Intervention, subscription to and payment in full by WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l. of the share capital increase specified under item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.

5. Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares, and to see to any formalities in connection therewith.

6. Miscellaneous.

III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves to waive the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 833,125 (eight hundred and thirty-three thousand one hundred and twenty-five Euros) in order to bring the share capital of the Company from its present amount to EUR 2,833,775 (two million eight hundred and thirty-three thousand seven hundred and seventy-five Euros), by way of the issuance of 33,325 (thirty-three thousand three hundred and twenty-five) new shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to accept and record the subscription to and full payment of the above share capital increase by Lux IH 2001.

Lux IH 2001, prenamed and represented as stated above, hereby intervenes and declares (i) to subscribe to all the 33,325 newly issued shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each and (ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of 1 share having a nominal value of EUR 12,500 (the Share) of TNS Infratest Beteiligungs GmbH, a company organised under the laws of Germany, with registered office at Landsbergerstr. 338, 80687 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under no. HRB 128398 (TNS GmbH).

The Share has an aggregate fair market value of EUR 45,775,800 of which (a) EUR 833,125 is to be allocated to the nominal share capital account of the Company and (b) EUR 44,942,675 is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The ownership, transferability and valuation of the Share contributed to the Company by Lux IH 2001 are supported by (i) a balance sheet of TNS GmbH and (ii) management valuation certificates issued by the management of TNS GmbH and Lux IH 2001 (the Certificates).

A copy of the Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of Lux IH 2001 and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Lux IH 2001 shall hereafter be referred to together with the Sole Shareholder as the Meeting and shall be authorised to vote on the remaining resolutions.

The Meeting unanimously resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

NFO (Luxembourg), S.à r.l.	80,026 shares
WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.	33,325 shares
Total:	113,351 shares

Third resolution

The Meeting unanimously resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the above increase of the share capital of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 2,833,775 (two million eight hundred and thirty-three thousand seven hundred and seventy-five Euros), represented by 113,351 (one hundred and thirteen three hundred and fifty-one) shares of EUR 25 (twenty-five euro) each."

Fourth resolution

The Meeting unanimously resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to, each acting individually under their sole signature, proceed in the name and on behalf of the Company, to the registration in the share register of the Company of the newly issued shares of the Company, and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately six thousand six thousand nine hundred Euro (6,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. NFO Holding (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.436 (l'Associé Unique),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.527 (Lux IH 2001),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La partie reprise sous le point 2. ci-dessus intervient au présent acte en vue de souscrire les nouvelles parts sociales devant être émises par la Société.

Les procurations des parties comparantes mentionnées sous les points 1. et 2. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour leur compte et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour des raisons d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les 80.026 parts sociales de 25 EUR chacune dans le capital social s'élevant à 2.000.650 EUR de NFO (Luxembourg), S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.757 (la Société), constituée le 8 juillet 2003 suivant un acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - ? 882 du 28 août 2003;

II. que l'Associé Unique désire adopter des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 833.125 EUR de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel à 2.833.775 EUR par voie d'émission de 33.325 nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, avec prime d'émission.

3. Intervention, souscription et libération intégrale par WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l. de l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

4. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

6. Divers.

III. que l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de 833.125 EUR (huit cent trente-trois mille cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel à 2.833.775 EUR (deux millions huit cent trente-trois mille sept cent soixante-quinze euros) par l'émission de 33.325 (trente-trois mille trois cent vingt-cinq) nouvelles parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social ci-dessus par Lux IH 2001.

Lux IH 2001, susmentionnée et représentée tel que décrit ci-dessus, intervient et déclare par les présentes (i) souscrire toutes les 33.325 parts sociales de la Société nouvellement émises, ayant une valeur nominale de 25 EUR chacune, et (ii)

les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en 1 part sociale ayant une valeur nominale de 12.500 EUR (la Part Sociale) de TNS Infratest Beteiligungs GmbH, une société de droit allemand, avec siège social au Landsbergerstr. 338, 80687 Munich, Allemagne, immatriculée auprès du registre commercial de la cour locale de Munich sous le numéro HRB 128398 (TNS GmbH).

La Part Sociale a une valeur de marché totale de 45.775.800 EUR desquels (a) 833.125 EUR sont à affecter au compte capital social de la Société et (b) 44.942.675 EUR sont à affecter au compte prime d'émission de la Société.

La propriété, la cessibilité et la valeur de la Part Sociale apportée à la Société par Lux IH 2001 sont certifiées par (i) un bilan de TNS GmbH et (ii) des certificats émis par les conseils de gérance de TNS GmbH et de Lux IH 2001 (les Certificats).

Une copie des Certificats, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de Lux IH 2001 et par le notaire instrumentant resteront jointes au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lux IH 2001 sera désignée ci-dessous ensemble avec l'Associé Unique comme l'Assemblée et sera autorisée à voter sur les résolutions qui suivent.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'enregistrer que la participation de la Société est, suite à l'augmentation de capital social ci-dessus, composée comme suit:

NFO (Luxembourg), S.à r.l.	80.026 parts sociales
WPP Luxembourg IH 2001 Holdings S.à r.l.	33.325 parts sociales
Total:	113.351 part sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société qui précède, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 2.833.775 (deux millions huit cent trente-trois mille sept cent soixante-quinze euros), représenté par 113.351 (cent treize mille trois cent cinquante et une) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de modifier le registre des parts sociales de la Société de manière à refléter les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société à procéder individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société des parts sociales nouvellement émises de la Société, et d'accomplir le cas échéant toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à six mille neuf cents euros (EUR 6.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54683. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005728/204.

(090200162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Confectionery Investment Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 11.588.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour CONFECTIONARY INVESTMENT COMPANY dite CONFINCO S.A. Holding

J. REUTER

Référence de publication: 2010005208/12.

(090198980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Friday One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 130.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Friday One S.à r.l.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010005206/14.

(090198952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ING Industrial Real Estate Germany II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 428.300,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.232.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ING INDUSTRIAL REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 114.985, hereby represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 11th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in her capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING INDUSTRIAL REAL ESTATE GERMANY II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Remich, on May 29th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1573 of August 18th, 2006.

The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of one twenty-five euro (25.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The appearing sole shareholder resolves to increase the corporate share capital by an amount of four hundred and fifteen thousand eight hundred euro (415,800.- EUR), so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) to four hundred and twenty-eight thousand three hundred euro (428,300.- EUR), by issuing sixteen thousand six hundred and thirty-two (16.632) new shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing parts.

Subscription and Liberation

The appearing sole shareholder declares to subscribe to the sixteen thousand six hundred and thirty-two (16,632) new shares and to pay them up, fully in cash, at its par value of twenty-five euro (25.- EUR), so that the amount of four

hundred and fifteen thousand eight hundred euro (415,800.- EUR) is at the free disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The appearing shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation, so as to reflect the increase of capital, which shall henceforth have the following wording:

" **Art. 5.1.** The capital is set at four hundred and twenty-eight thousand three hundred euro (428.300.- EUR) represented by seventeen thousand one hundred and thirty-two (17,132) shares of a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING INDUSTRIAL REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.L, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 114.985, ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle "ING INDUSTRIAL REAL ESTATE GERMANY II S.à r.l.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 29 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1573 du 18 août 2006.

Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatre cent quinze mille huit cents euros (415.800,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à quatre cent vingt-huit mille trois cents euros (428.300,- EUR), par l'émission de seize mille six cent trente-deux (16.632) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Et à l'instant, les seize mille six cent trente-deux (16.632) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de quatre cent quinze mille huit cents euros (415.800.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent vingt-huit mille trois cents euros (428.300,- EUR) représenté par dix-sept mille cent trente-deux (17.132) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2009. LAC/2009/55276. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010005734/96.

(090199754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

H.M.Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.649.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour H.M. HOLDING S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005209/12.

(090198977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Hein Marechalerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 97.012.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le sept décembre.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Isabelle HEIN, maréchal ferrant, née à Wiltz le 24 juin 1981, demeurant à L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach,

laquelle comparante a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. HEIN MARECHALERIE, S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-6550 Berdorf, 1, rue d'Echternach inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 97.012 a été constituée sous la dénomination de HEIN LEROY MARECHALERIE, S.à r.l. suivant acte reçu par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, le 10 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1347, du 18 décembre 2003

II. Le capital social émis de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

L'associée unique représentant l'intégralité du capital social déclare:

III. avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. être le propriétaire de l'ensemble des parts sociales de la Société et, en tant qu'associée unique représentant l'intégralité du capital social, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. que l'ensemble des dettes de la Société a été réglé et qu'elle a reçu ou recevra la propriété de tous les actifs mobiliers et immobiliers de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. En conséquence de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée par l'associée unique à la gérante de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

Conformément à l'article 69.2. de la loi modifiée du 10 août 1915, le transfert de propriété ne pourra s'effectuer dans les trente jours à compter de la publication du présent acte au Mémorial C.

VIII. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état, et demeure celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HEIN, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52861. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010005767/42.

(090199965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Fintexint S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 50.100.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour FINTEXINT S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005210/12.

(090198976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ACFI S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 40.986.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour ACFI S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005211/12.

(090198974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Investisseurs Réunis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 26.295.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale
des actionnaires tenue extraordinairement et par le conseil d'administration en date du 21 décembre 2009*

1. Le siège social a été fixé à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 5 novembre 2009.

2. M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, avec effet au 5 novembre 2009.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, avec effet au 5 novembre 2009.

4. M. Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, avec effet au 5 novembre 2009.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, avec effet au 5 novembre 2009.

6. M. Hugo FROMENT, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011, avec effet au 5 novembre 2009.

Luxembourg, le 23 DEC. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INVESTISSEURS REUNIS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010006141/30.

(090199972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Tempor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.110.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour *TEMPOR S.A.*

J. REUTER

Référence de publication: 2010005212/12.

(090198973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Fintralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2361 Strassen, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 34.092.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour *FINTRALUX S.A.*

J. REUTER

Référence de publication: 2010005213/12.

(090198972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Mic Cargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 105.

R.C.S. Luxembourg B 40.181.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour *MIC CARGO S.à r.l.*

J. REUTER

Référence de publication: 2010005214/12.

(090198971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November,

Before us Me Paul BETTINGEN notary residing in Niederanven.

There appeared:

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 136369; and

PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 136370,

here both represented by Me Cécile JAGER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal in Luxembourg on November 30, 2009.

Which proxies shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entities, PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL AND PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, are the sole partners of PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on December 18, 2007, published in the Memorial C, number 276 dated February 1, 2008, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 135006 (the "Company").

The bylaws of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Frieders, then a notary residing in Luxembourg on December 27, 2007 published in the Mémorial C number 386 of February 14, 2008.

The said appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital of the company by an amount of five hundred and one million five hundred thousand US Dollars (USD 501,500,000.-) to bring it from its present amount of SIXTY-FIVE MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-TWO THOUSAND US Dollars (USD 65,122,000.-) to an amount of five hundred sixty-six million six hundred twenty-two thousand US Dollars (USD 566,622,000.-) by the creation and the issue of ten million thirty thousand (10,030,000.-) parts having a par value of FIFTY US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with an issue premium of four billion five hundred thirteen million five hundred thousand US Dollars (USD 4,513,500,000.-);

2. Subscription for one million thirty seven thousand four hundred sixty-nine (1,037,469.-) new parts by PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, and subscription for eight million nine hundred ninety-two thousand five hundred thirty-one (8,992,531) new parts by PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, and paying up of these parts through incorporation into the share capital of the Company of two debt instruments held by PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL and PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL against the Company for an amount of USD 5,015,000,000 (five billion fifteen million US Dollars);

3. Amendment of the first paragraph of article 7 of the company's by-laws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the partners take the following resolutions:

First resolution

The partners resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of five hundred and one million five hundred thousand US Dollars (USD 501,500,000.-) to bring it from its present amount of SIXTY-FIVE MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-TWO THOUSAND US Dollars (USD 65,122,000.-) to an amount of five hundred sixty-six million six hundred twenty-two thousand US Dollars (USD 566,622,000.-) by the creation and the issue of ten million thirty thousand (10,030,000.-) parts having a par value of fifty US Dollars (USD 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing parts, together with an issue premium of four billion five hundred thirteen million five hundred thousand US Dollars (USD 4,513,500,000.-).

Subscription

The new parts have been subscribed by the current shareholders pro rata to their respective shareholding in the Company as follows:

- PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, prenamed here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at law, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 30, 2009 as mentioned hereabove, has declared to subscribe for one million thirty seven thousand four hundred sixty-nine (1,037,469.-) new parts by; and

- PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, here represented by Me Cécile JAGER, attorney-at law, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 30, 2009, as mentioned hereabove has declared to subscribe for eight million nine hundred ninety-two thousand five hundred thirty one (8,992,531) new parts.

The new parts have been paid up through incorporation into the share capital of the Company of two debt instruments against the Company for a total amount of USD 5,015,000,000 (five billion fifteen million US Dollars) held by (i) PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, prenamed, of an amount of USD 518,734,048 and (ii) PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL prenamed, of an amount of USD 4,496,265,953.

The evidence of the value of such debt has been provided to the notary through a statement of the managers of dated November 30, 2009.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company, which now reads as follows:

" **Art. 7.** The corporate capital of the company is set at five hundred sixty-six million six hundred twenty-two thousand US Dollars (USD 566,622,000.-) divided into eleven million three hundred thirty two thousand four hundred and forty (11,332,440.-) parts having a par value of fifty US DOLLARS (USD 50.-) each.

(...)"

Valuation - Costs

The present increase of capital is valued at EUR 33,442,300,000 (exchange rate (median price) of November 30, 2009 USD 1.- = EUR 0.6668).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand eight hundred EUROS (EUR 6.800).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

Proxy

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136369; et

PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136370.

Toutes deux représentées par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour résidant à Luxembourg, en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 30 novembre 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la personne représentant les parties comparantes susnommées et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les sociétés prénommées, PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL et PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, sont les associés uniques de PFIZER EUROPE HOLDINGS SARL, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publiée au Mémorial C sous le numéro 276 du 1 février 2008, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135006 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 décembre 2007 publié le 14 février 2008 numéro 386.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de cinq cent et un millions cinq cent mille Dollars US (USD 501.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions cent vingt-deux mille Dollars US (USD 65.122.000,-) à cinq cent soixante-six millions six cent vingt-deux mille Dollars US (USD 566.622.000,-) par la création et l'émission de dix millions trente mille (10.030.000,-) parts ayant une valeur nominale de cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes ensemble avec une prime d'émission de quatre milliards cinq cent treize millions cinq cent mille Dollars US (USD 4.513.500.000,-);

2. Souscription des dix millions trente mille (10.030.000,-) nouvelles parts par PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL et PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL et libération de ces parts, ensemble avec la prime d'émission, par l'incorporation de deux instruments de dette actuellement détenus par PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL et PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL sur la Société pour un montant de USD 5.015.000.000 (cinq milliards quinze millions US Dollars);

3. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 7 de statuts de la société afin de refléter les points ci-dessus mentionnés.
Les associés ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de cinq cent et un millions cinq cent mille Dollars US (USD 501.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante cinq millions cent vingt-deux mille Dollars US (USD 65.122.000,-) à cinq cent soixante-six millions six cent vingt-deux mille Dollars US (USD 566.622.000,-) par la création et l'émission de dix millions trente mille (10.030.000,-) parts ayant une valeur nominale de cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes ensemble avec une prime d'émission de quatre milliards cinq cent treize millions cinq cent mille Dollars US (USD 4.513.500.000,-).

Souscription

Les nouvelles parts ont été souscrites par les associés actuels en proportion de leur détention respective dans le capital de la Société comme suit:

PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL, précitée ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2009 à Luxembourg, comme dit ci-avant a déclaré souscrire un million trente-sept mille quatre cent soixante neuf (1.037.469,-) nouvelles parts; et

PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL, précitée ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2009 à Luxembourg comme dit ci-avant a déclaré souscrire huit millions neuf cent quatre-vingt-douze mille cinq cent trente et une (8.992.531) nouvelles parts.

Les nouvelles parts ont été libérées pour un prix total de cinq cent et un millions cinq cent mille Dollars US (USD 501.500.000,-) ensemble avec une prime d'émission de quatre milliards cinq cent treize millions cinq cent mille Dollars US (USD 4.513.500.000,-) par l'incorporation au capital de la Société de deux instruments de dette actuellement détenus sur la Société par (i) PFIZER HOLDINGS LUXEMBOURG SARL d'un montant de USD 518.734.048 et (ii) par PFIZER GLOBAL INVESTMENTS SARL d'un montant USD 4.496.265.953.

La preuve de la valeur de ces instruments a été fournie au notaire par un certificat des gérants daté du 30 novembre 2009.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 7.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent soixante-six millions six cent vingt-deux mille Dollars US (USD 566.622.000,-) représenté par onze millions trois cent trente-deux mille quatre cent quarante (11.332.440) parts ayant une valeur nominale cinquante Dollars US (USD 50,-) chacune.

(...)"

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation - Coût

L'augmentation actuelle du capital est évaluée à EUR 33.442.300.000 (taux de change (prix moyen) le 30 novembre 2009 USD 1,- = EUR 0.6668).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à SIX MILLE HUIT CENTS EUROS (EUR 6.800).

Pouvoirs

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2009. LAC/2009/52886. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2009.

P. BETTINGEN.

Référence de publication: 2010005629/180.

(090199950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Geoplan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 27.566.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour GEOPLAN II S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005215/12.

(090198969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Manoir Kasselslay Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9769 Roder, Maison 21.

R.C.S. Luxembourg B 102.515.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour MANOIR KASSELSTAY S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005216/12.

(090198968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Claude KONRATH PROMOTIONS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 71, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 26.646.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour CLAUDE KONRATH PROMOTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005217/12.

(090198967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

San Cristina Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.156.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation "SAN CRISTINA IMMOBILIARE SA", ayant son siège social à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 352 du 15 mai 1998 et modifié pour la dernière fois en date du

3 décembre 2001, suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, précité, publié au Mémorial C numéro 546 du 9 avril 2002 (la "Société"). La Société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentant date du 9 décembre 2009, non encore publié au mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, qui est également désigné secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Giorgina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation du rapport du commissaire-vérificateur;
2. Décharge à donner aux liquidateurs et au commissaire-vérificateur.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Prononciation de la clôture de la liquidation;
5. Indication de l'endroit où seront conservés les livres sociaux pendant le délai légal.
6. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et Approbation du rapport du commissaire - Vérificateur

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de ACTE CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, Iles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318227, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire - Vérificateur

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town, certificat d'incorporation numéro 350391 de sa gestion de la liquidation de la Société et à ACTE CO. LIMITED, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Décharge donnée aux administrateurs et Commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leurs mandats.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme "SAN CRISTINA IMMOBILIARE S.A." a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et Documents sociaux seront déposés.

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L - 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Salvatore Desiderio, Giorgina Tucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC / 2009 / 54616. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010005686/72.

(090200124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Cortolezzis Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 9, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 41.541.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour CORTOLEZZIS CONSTRUCTIONS S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005218/12.

(090198966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Eicher Frères s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 120, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.391.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour EICHER FRERES S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005219/12.

(090198964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Sinf S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.913.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour SINF S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005222/12.

(090198996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 19.116.

L'an deux mille neuf, le quatre décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ABN AMRO BANK (LUXEMBOURG) S.A." (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J. F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.116, constituée sous la dénomination COMPTOIR LUXEMBOURGEOIS DE GESTION FINANCIERE S.A., en abrégé COLUGEFI, suivant acte notarié en date du 2 février 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 96 du 10 mai 1982 et dont les statuts

ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1880 du 31 juillet 2008.

L'assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Blaise Garban, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Armand Rafatjah, employé privé, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 94, boulevard Haussmann.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Approbation du projet de scission du 24 septembre 2009 concernant le transfert de l'Activité Clients Commerciaux de la société ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. à la société RBS Newco S.A.

2. Approbation des modifications au projet de scission du 24 septembre 2009 telles que décrites dans les résolutions du Conseil d'Administration prises en date du 29 octobre 2009 et 30 novembre 2009.

3. Transmission de l'Activité Clients Commerciaux de la société ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. à RBS Newco S.A. et attribution à l'actionnaire unique de ABN AMRO Bank (Luxembourg) S.A. des actions nouvelles émises.

4. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), relatives aux scissions ont été respectées, savoir:

1. Conformément à l'article 290 de la Loi, le projet de scission du 24 septembre 2009, établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui participent à la scission, a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1880 du 29 septembre 2009, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de scission.

2. Conformément à l'article 296 de la Loi, l'actionnaire unique de la Société a renoncé à l'établissement des documents prévus aux articles 293 et 294(1) de la Loi.

Une attestation signée par l'actionnaire unique de la Société renonçant à l'établissement de ces documents restera annexée au présent acte.

3. Dépôt des documents exigés par l'article 295 de la Loi au siège social des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par la Société restera annexée aux présentes.

L'actionnaire unique, se constituant en assemblée générale, prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le projet de scission avec effet comptable rétroactif au 1^{er} novembre 2009 entre la société anonyme ABN AMRO Bank (Luxembourg) (ci-après "AABL") et la société anonyme RBS Newco S.A. (ci-après "RBS"), tel que ce projet de scission a été approuvé par les conseils d'administration de AABL et de RBS et par lequel AABL s'est engagée à transférer à RBS son Activité Clients Commerciaux. Cette activité consiste en une branche d'activité autonome susceptible de fonctionner par ses propres moyens, y compris l'ensemble de ses biens, ses actifs, ses droits, ses obligations et ses passifs de quelque nature qu'ils soient, associés exclusivement ou principalement à ladite activité et est décrite de manière précise et détaillée dans le projet de scission du 24 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1880 du 29 septembre 2009.

Ledit projet de scission est approuvé sous réserve des modifications ci-après:

Par décisions des conseils d'administration d'AABL et de RBS en date du 29 octobre 2009, la contrepartie de l'apport en nature consistant en l'Activité Clients Commerciaux a été ajustée. En conséquence, le capital social de RBS sera

augmenté d'un montant de EUR 1.000.000 par émission de 10.000 actions nouvelles. D'autres ajustements mineurs ont en outre été décidés de même que la liste des employés transférés a été ajustée.

Par décisions des conseils d'administration d'AABL et de RBS en date du 30 novembre 2009 des modifications supplémentaires au projet de scission ont été décidés à savoir:

a. Certains accords, pour lesquels le droit applicable étranger ne reconnaît pas le transfert universel de patrimoine, sont exclus de la scission. Ces accords, y compris tous les actifs et passifs y relatif seront transférés au moyen de contrats individuels. La liste de ces transactions comprend notamment les accords dans lesquels AABL agit en qualité de "security agent". En conséquence le paragraphe suivant (sous la clause 1.2, tiret 13) est retiré du projet de scission:

"et tous les accords qui font partie de l'Activité Clients Commerciaux par lesquels AABL a été désignée pour fournir certains services, à savoir des services de "security agent" de garantie à des tiers en rapport avec la gestion de droits de garantie / nantissement pour ou de la part de fournisseurs de crédit tiers et tous les droits de garantie / nantissement octroyés à AABL en sa qualité de "security agent" de garantie, y compris, sans limitation, toutes les charges foncières (y compris tous les intérêts et frais ponctuels) accordées à AABL en sa qualité de "security agent" de garantie, comme spécifiés plus précisément et approuvés conjointement au Plan de Scission par l'assemblée générale d'actionnaires d'AABL et de RBS respectivement, ainsi que tous les relevés de reconnaissances de dette accordés à AABL en sa qualité de "security agent" de garantie et tous les accords en matière de garantie concernant la garantie de ces charges foncières et les relevés de reconnaissance de dette; dans la mesure où un certificat sur les charges foncières existe en ce qui concerne les charges foncières transférées à RBS, AABL transférera un tel certificat à RBS;"

En outre la référence à la liste des accords de "security agent" est retiré du dernière paragraphe du projet de scission.

b. Les accords, pour lesquels le droit applicable étranger ne reconnaît pas le transfert universel de patrimoine, sont exclus de la scission et notamment les accords dans lesquels AABL agit en tant qu'agent teneur de registre, "paying agent" ou "registrar", sur base d'un contrat régi par les lois anglaises.

c. Un acte de cautionnement soumis aux lois luxembourgeoises sera également transféré au moyen d'un contrat individuel et est donc exclu de la scission.

Les accords sub a), b) et c) sont énumérés et plus amplement décrits dans une Annexe 1 qui restera annexée au présent acte.

L'assemblée générale décide d'approuver lesdites modifications au projet de scission telles que décrites dans les résolutions précitées du Conseil d'Administration.

Une copie des procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que, sous réserve de l'approbation du projet de scission par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RBS, la scission aura de plein droit les effets suivants:

a. l'ensemble du patrimoine actif et passif de l'Activité Clients Commerciaux est transféré à RBS comme indiqué dans le projet de scission et sous réserve des modifications indiquées ci-avant;

b. l'actionnaire unique de la Société, ABN AMRO Private Clients Holding B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à NL-1101 HE Amsterdam, De Entrée, 99-197, inscrite à la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34290203, devient actionnaire de RBS.

Autorisation de la Commission de surveillance du secteur Financier

Une copie de l'autorisation de la Commission de surveillance du secteur Financier restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 300 (2) de la Loi, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de scission.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever, B. Garban, A. Rafatjah et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53662. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 décembre 2009.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010005764/126.

(090200035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Komas Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 31.033.

Le comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour KOMAS INVESTMENT HOLDING S.A.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005223/12.

(090198992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

B.M.T. S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 20.966.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour B.M.T. S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005224/12.

(090198989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Slap Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.114.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A.

Le liquidateur

Mireille GEHLEN / Jean-Hugues DOUBET

Référence de publication: 2010005231/13.

(090199016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.034.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 15 Acquico 4 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010005232/12.

(090199015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Vincent Vega S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.162.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 6 novembre 2009

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010005447/17.

(090200528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.035.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 15 Acquico 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010005233/12.

(090199014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.032.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 24 Acquico 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010005234/12.

(090199013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.030.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010005237/12.

(090199005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Certasig Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 90.170.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 17 décembre 2009:

Administrateur:

- Christian Tailleur a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2009.
- Keimpe Reitsma, né le 12 juin 1956 à Leiden, Pays-Bas et avec adresse professionnelle au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 18 décembre 2009 et jusqu'au 13/11/2013.
- Gabriella Huber, né le 7 novembre 1971 à Miskolc, Hongrie et avec adresse professionnelle au 107 Dufourstrasse, 8008 Zurich, Suisse a été nommé administrateur de la société avec effet au 17 décembre 2009 et jusqu'au 13/11/2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010006050/18.

(090200394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Brandenburg Archie 24 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 135.031.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brandenburg Archie 24 Acquico 2 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010005238/12.

(090199001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Horse-Stud S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 30.856.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23/12/2009.

Pour HORSE-STUD S.A.H.

J. REUTER

Référence de publication: 2010005239/12.

(090198998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Tullamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 168.025,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 121.002.

Les comptes consolidés pour la période du 13 octobre 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010005286/12.

(090199186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Vizzion Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 22.859.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} décembre 2009, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur François WINANDY, Administrateur.

Est élu en remplacement de l'Administrateur démissionnaire:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010006051/18.

(090200354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Transmideast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.628.

Mention rectificative du dépôt du 14/07/2009 (No L090104759)

Le bilan modifié au 31.03.2008, les comptes annuels au 31.03.2008 régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010005240/16.

(090199023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.

Eworks Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.961.

Mention rectificative du dépôt du 23 juillet 2009 (N° L090111885)

Le bilan modifié au 31 décembre 2008, les comptes annuels au 31.12.2008 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2010005241/16.

(090199037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2009.
